

**DEC213457DR13**

Décision portant **modification** de la décision **DEC212058DR13** donnant délégation de signature à Mme Anaïs DREAU, directrice par intérim du GDR3322 intitulé INGENIERIE QUANTIQUE FONDEMENTS ET APPLICATIONS (IQFA)

LE DELEGUE REGIONAL,

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC162807DAJ du 18 janvier 2017 nommant M. Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Languedoc Roussillon à compter du 1<sup>er</sup> mars 2017 ;

**Vu** la décision **DEC211379INP** du 13 avril 2021, portant cessation de fonctions de M. Jean-Sébastien TANZILLI et nomination de Mme Anaïs DREAU en qualité de directrice par intérim et changement de délégation régionale du GDR3322 intitulé INGENIERIE QUANTIQUE

**Vu** la décision **DEC211998INP** du 27 juillet 2021, portant nomination de Mme Anaïs DREAU, directrice et de Alexei OURJOUNTSEV en qualité de directeur adjoint du GDR3322 intitulé INGENIERIE QUANTIQUE FONDEMENTS ET APPLICATIONS (IQFA)

DECIDE :

Article 1<sup>er</sup>

Sur la décision portant le n° DEC212058DR13 du 31 mai 2021, les dispositions relatives au GDR3322 sont modifiées comme suit :

La ligne suivante :

« Intitulée : Directrice par intérim et directeur adjoint par intérim »

Est remplacée par

« Intitulée : Directrice et directeur adjoint »

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin du CNRS

Fait à Montpellier, le 27 octobre 2021

Le Délégué Régional  
Jérôme VITRE

